Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 072-217201912-20260630-2026_PM_73-AR

2) TARIFS 2026

Les droits d'entrée et de locations diverses sont déterminés par le conseil municipal.

Toutes les perceptions seront faites par les préposés, sous la responsabilité de la mairie.
Les redevances sont payées au bureau d'accueil de la piscine.

- Gratuité pour les enfants de – 6ans
- Carte 50 bains = 75,00 €
- Carte 25 bains = 50,00 €
- Carte 10 bains = 25,00 €
- Ticket de bain = 3,00 €
- Ticket sans bain = 1,00 €
- Colonie, accueil de loisirs, école = 2,00 €
- Caution pour prêt de transat = 5,00 €

Les cartes sont valables uniquement pour la saison en cours. Il n'y aura pas de report sur l'année suivante.